EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **28 septembre 2007**

AUJOURD'HUI **vingt huit septembre deux mille sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 21 septembre 2007, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Louis VIRGOULAY, Dominique ADENOT, Yves LEYCURAS, Pascal GENET, Christine DULAC-ROUGERIE, Françoise NOUHEN, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Monique BONNET, Alain BARDOT, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile SAUGUES, Patricia AUCOUTURIER, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Valérie BERNARD, Claudine BODET, Philippe BOHELAY, Gérard BOHNER, Françoise BONVALLOT, Jean-Pierre BRENAS, Michel CANQUE, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Georges FAURE, Roger GIRARD, Catherine GUELON-NEYRIAL, Patricia GUILHOT, Danièle GUILLAUME, Claudine LAFAYE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Serge LESBRE, Jean MAISONNET, Danielle MARTIN, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Christine PERRET, Alexandre POURCHON, Martine REMBERT, Yves REVERSEAU, Paula RIBEIRO, Franck ROLLE, Jean-Philippe VALENTIN**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Odile VIGNAL, Yves CARROY, Jean-Yves FAFOURNOUX, Michel FANGET, Eric SEVRE**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Fatiha AMARA, Nicole DUMAS, Paule OUDOT, Gilles-Jean PORTEJOIE**
Secrétaire :	**Paula RIBEIRO**

ACQUISITIONS D'IMMEUBLES PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER / SMAF

* En vue de la restructuration du secteur Estaing / Auger, la Commune a négocié l'acquisition de garages au prix de 6 000 € le garage conforme à l'évaluation domaniale :

- **Copropriété 24 rue Auger cadastré CH n° 13**
 - Lot n° 2 appartenant à Mr et Mme PRANCHERE
 - Lot n° 7 appartenant à M. THUEL
 - Lot n° 12 appartenant à Mme LEPEYTRE
 - Lot n° 17 appartenant à M. GORSSE
 - Lot n° 18 appartenant à M. LE STER
 - Lot n° 19 appartenant à M. JALICON.

- **Copropriété 46 rue Auger cadastré CH n° 21**
 - Lot n° 24 appartenant à Mr et Mme AUVITU
 - Lot n° 30 appartenant à M. ERAGNE
 - Lot n° 32 appartenant à Mr et Mme LE GUILLOU
 - Lot n° 34 appartenant à Mme FOURT.

* En vue de la restructuration de la pointe d'îlot avenue Edouard Michelin / rue de Chateaudun, la Commune a négocié 3 appartements situés dans l'immeuble cadastré BZ n° 165, 30 avenue Edouard Michelin, conformément à l'estimation des Domaines :

- 1 T2 bis appartenant à Mme IZQUIERDO : 120 000 €
- 1 T2 et 1 T3 appartenant à la SCI DEMAY : 155 000 €.

- 1 local commercial (lots n° 1, 2 et 7) appartenant aux consorts BOUCHARD situé dans l'immeuble 25 rue de Chateaudun, cadastré BZ n° 166 pour un montant de 210 000 €, conformément à l'estimation des Domaines.

* En vue de l'opération d'aménagement liée à la restructuration et à la réhabilitation du bâti de l'îlot Fontgiève / Saint-Alyre élargi à l'îlot du Galet, la Commune a négocié l'acquisition de 3 appartements situés dans l'immeuble cadastré IV n° 27 situé 9 rue Haute Fontgiève au prix global de 107 200 €, frais d'agence inclus :

- Lot n° 3 : Studio 1er étage gauche avec locataire
- Lot n° 6 : Studio 3ème étage gauche libre de toute occupation
- Lot n° 7 : F1 3ème étage gauche avec locataire.

* En vue du réaménagement des abords du futur Hôtel de Région, la Commune a négocié à Monsieur BERNARD l'immeuble cadastré MN n° 147, situé 54 rue des Fossés sous le Séminaire, pour une indemnité de 141 000 €, conformément à l'estimation des Domaines.

Compte tenu que les projets d'aménagement de ces secteurs se réaliseront à moyen terme, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser l'Etablissement Public Foncier / SMAF à financer ces acquisitions.

Pour ces opérations la Ville s'engage :

- à ne pas faire usage des biens sans y avoir été autorisée par convention de l'EPF/SMAF ;
- à ne pas louer les dits biens à titre onéreux ou gratuit, sans l'accord de l'EPF/SMAF; En cas de location à titre onéreux pendant la durée de portage dans le patrimoine, les loyers seront perçus par l'EPF/SMAF et un réajustement sera établi lors de l'envoi des participations communales ;
- à n'entreprendre aucun travaux sans y avoir été autorisée par convention de l'Etablissement ;
- à faire face aux conséquences financières entraînées par la remise des immeubles par l'EPF/SMAF à la Commune et notamment :
 - au remboursement de l'investissement réalisé à partir de l'année suivant la signature de l'acte d'acquisition selon les modalités fixées par le conseil d'administration de l'Etablissement en huit annuités pour tout immeuble bâti ou non bâti destiné aux opérations commerciales et de manière générale, tout immeuble appelé à être revendu par la collectivité,
 - à la participation induite par les impôts fonciers supportés par l'EPF/SMAF.

Les reventes des immeubles interviendront avant la réalisation définitive du projet d'urbanisme.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 11 octobre 2007

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint

Dominique ADENOT